

Postulat 5

pour étudier les possibilités d'aménagement d'une nouvelle passe à poissons, à Verbois, favorable à la biodiversité et compatible avec le développement de sports nautiques en eau vive

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la réponse du Conseil d'Etat, du 23 novembre 2022, à la question Q 3901-A « Passes à poissons et sports nautiques en eau vive, quelles complémentarités sont envisagées et envisageables ? »¹ ;
- l'obligation, d'ici 2030, de restaurer la libre migration des poissons sur l'ensemble des cours d'eau suisses et de supprimer les obstacles, donnée par la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) (RS 814.20) ;
- la loi genevoise sur les eaux (LEaux-GE) (L 2 05) qui prévoit en son article 10 que « Les cours d'eau et leurs rives doivent être protégés afin de préserver et de rétablir notamment leurs fonctions hydrauliques, biologiques et sociales » ;
- le règlement d'exécution de la loi sur les eaux (REaux-GE) (L 2 05.01) et son art. 7, al. 2, let. f, qui stipule que les schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) doivent comprendre notamment « les usages de l'eau et les loisirs » ;
- l'importance de pouvoir envisager un franchissement « naturel » du barrage de Verbois, pour la faune aquatique, et d'accéder à une participation financière de la Confédération ;
- l'utilité pour Genève de diversifier l'offre en loisirs de proximité, notamment en lien avec notre patrimoine aquatique, en favorisant le rapprochement entre lieux de vie et de loisirs (territoire des courtes distances), notamment dans une version sportive de son usage ;
- l'importance de pouvoir se projeter dans un projet liant tant l'activité que l'attrait du public aux usages et démonstrations sportives, ceci dans un ou plusieurs nouveaux espaces dédiés aux sports en eau vive, avec une pratique régulée et un cadre sécurisé ;
- l'intérêt de concilier une bonne gestion des plans d'eau et leurs usages, tout en les préservant d'une trop grande pression et en permettant une

¹ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/Q03901A.pdf>

sensibilisation du public sur les besoins de préservation des écosystèmes aquatiques,

demande au Conseil d'Etat

d'étudier différentes variantes pour la réalisation d'une rivière de contournement du barrage de Verbois qui soit compatible avec la pratique d'activités de loisirs aquatiques, ainsi que d'envisager une étude similaire entre le barrage du Seujet et la pointe de la Jonction, et d'en rendre rapport.